



santé  
famille  
retraite  
services

---

**Caisse  
de  
Mutualité Sociale Agricole Ardèche Drome Loire**

---



**Procès verbal  
de  
l'Assemblée Générale Ordinaire  
du  
8 juin 2021**



Le mardi 8 juin 2021, sur décision du Conseil d'Administration de la MSA Ardèche Drôme Loire et sur convocation de son Président adressée le 10 mai 2021, les délégués cantonaux de la Mutualité Sociale Agricole des départements de l'Ardèche, de la Drôme et de la Loire se sont réunis, à 9 heures 30, en Assemblée Générale Ordinaire en vidéoconférence, sous la Présidence de M. Henry JOUVE, Président du Conseil d'Administration de la MSA Ardèche Drôme Loire.

---

## Introduction M. Jouve

---

Il accueille les participants et ouvre avec cette Assemblée Générale, qui s'adapte une nouvelle fois à la situation. M. JOUVE salue tous les délégués et annonce que le quorum est atteint. L'Assemblée Générale peut donc débiter.

---

## Accueil des Délégués

---

M. Henry JOUVE, Président de la MSA Ardèche Drôme Loire, accueille et remercie les délégués de leur participation et porte à leur connaissance le nombre de présents, à savoir :

	Délégués présents	Pouvoirs	Total
1er Collège	36	-	36
2ème Collège	75	-	75
3ème Collège	16	-	16
Soit au total sur 464 inscrits :	127	-	127

Il est rappelé que l'Assemblée Générale Ordinaire statue valablement dès lors que le quart des membres qui la composent est présent (soit 116 délégués).

Le quorum requis étant atteint, l'Assemblée Générale peut statuer valablement.

Le Président JOUVE déclare donc l'Assemblée Générale ouverte.

L'Assemblée Générale désigne ensuite à l'unanimité, en qualité d'assesseurs,

- . à titre de délégué du 1<sup>er</sup> Collège : M. PERAN Guy  
du canton de la Drôme des collines (Drôme)
- . à titre de délégué du 2<sup>ème</sup> Collège : M. BOULON Isabelle  
du canton du Haut-Heyrieux (Ardèche)
- . à titre de délégué du 3<sup>ème</sup> Collège : M. MONOD Philippe  
du canton de St Etienne 3 (Loire)

M. DONNAY François, Directeur Général, est désigné comme secrétaire de séance.

Le Président décline l'ordre du jour de la présente Assemblée Générale Ordinaire, à savoir :

- Accueil des délégués
- Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 novembre 2020
- Rapport d'Activité et Financier
- Vote des résolutions
- Rapport Mutualiste
- Rapport Moral du Président
- Intervention des personnalités
- Réponses aux questions écrites et orales

---

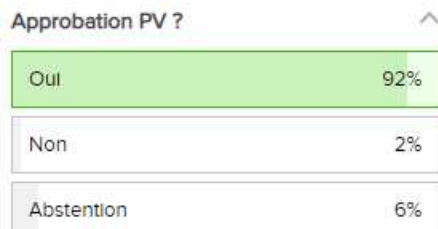
## Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2020

---

Le Président rappelle qu'il appartient aux délégués composant la présente Assemblée Générale Ordinaire de la Caisse de MSA Ardèche Drôme Loire d'approuver le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 10 novembre 2020.

Il demande aux délégués de faire connaître leurs éventuelles observations sur ledit procès-verbal.

En l'absence d'observations, il soumet au vote ce procès-verbal :



48 VOTES :

**CONTRE** : 1  
**ABSTENTIONS** : 3  
**POUR** : 44

**Le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la MSA de l'Ardèche Drôme Loire du 10 novembre 2020, approuvé par la Tutelle en date du 14 février 2021 est approuvé par l'Assemblée.**

---

## Rapport d'activité et financier présenté par M. DONNAY

---

M. DONNAY, Directeur Général, présente son rapport d'activité 2020 (cf. annexe 1).

Les Docteurs GARCON et JAY interviennent sur la COVID en complément des propos de M. DONNAY.

---

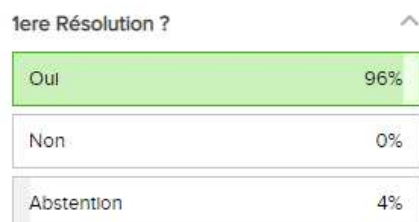
## Vote des résolutions

---

M. JOUVE demande à M. BERTOUX, Directeur Comptable et Financier, de donner lecture du projet de résolutions.

### 1ère résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu les rapports du Conseil d'Administration, donne quitus de sa gestion au Conseil d'Administration de la Mutualité Sociale Agricole Ardèche-Drôme-Loire.



72 VOTES :

**CONTRE** : 0  
**ABSTENTIONS** : 3  
**POUR** : 69

## 2ème résolution financière

L'Assemblée Générale décide en application de l'article D723-229-1 du Code rural :

- de plafonner la réserve de santé au travail au montant maximal réglementaire de 1 031 332,82 € par prélèvement sur le report à nouveau (RAN) du service de santé au travail,
- le nouveau report à nouveau (RAN) s'établira en conséquence à 1 200 432,13 €.

2eme Résolution ?

Oui	88%
Non	0%
Abstention	12%

78 VOTES :

**CONTRE** : 0  
**ABSTENTIONS** : 9  
**POUR** : 69

**Les délégués de l'Assemblée Générale de la MSA Ardèche Drôme Loire approuvent les résolutions pour l'année 2020.**

---

## **Rapport Mutualiste présenté par M. MUCCHIELLI**

---

Bonjour à toutes et à tous,

Me revoilà, à nouveau, devant vous, pour une deuxième assemblée générale dématérialisée. Une année complète sans vous rencontrer physiquement... C'est un peu spécial...

C'est dans ce contexte, qu'il me revient de vous présenter le rapport de la vie mutualiste. Il m'est demandé de faire court, pour ne pas décourager le visio spectateur que vous êtes.

Donc, Vie, Mutualiste... Deux mots suffisants qui seront la trame de mon intervention.

Vie, tout d'abord, encore plus ces derniers temps, nous nous rendons compte de son importance. Avec la disparition, trop rapide de nos collègues, dont je tenais rappeler la mémoire. Nos deux amis, Raymond MARTEL et plus récemment Jean-Louis CELLIER.

Le 2<sup>ème</sup> collègue est durement touché. Ils manquent, dorénavant, tous deux dans notre grande famille.

Mais, Vies, aussi ... Dans le bon fonctionnement de notre organisation. Malgré toutes ces difficultés, malgré la pandémie, malgré les aléas climatiques, notre boutique fonctionne bien...

Une bonne organisation administrative, et managériale en interne, et des commissions qui fonctionnent avec l'implication de tous les élus, qui ont su s'adapter. Une implication sans faille, du canton, des comités départementaux, jusqu'aux administrateurs.

Je dirai que pendant les travaux, la vente continue... la MSA Ardèche Drôme Loire, n'a pas cessé d'être opérationnelle, il n'y a pas eu de rupture de droits pour nos adhérents...

Pour ces éléments, je laisserai par la suite la parole, dans un 1<sup>er</sup> temps à 2 ténors de nos commissions, pour mieux appréhender l'activité sociale mutualiste : Guy PERAN pour le Comité d'Action Social (CASS) et Philippe MONOD pour la Commission de Recours Amiable (La CRA).

Enfin, un de nos collègues administrateur Patrick SIVARDIERE donnera son avis sur l'outil de formation interne à la MSA. Ensuite les 2 animatrices de la vie mutualiste, Corinne LAPLAIGE et Isabelle FERRÉ, que je salue pour leur excellent travail interviendront chacune sur 2 sujets importants dans notre fonctionnement, la fiche contact et le e-learning.

Voilà le programme des réjouissances. Un grand bravo, donc, à tous ceux, qui ont permis, dans ces conditions inhabituelles, la continuité de notre service public de sécurité sociale...

Deuxième terme... Mutualisme

Je pense, qu'il n'est pas inutile, de temps en temps, de revenir sur ce terme, souvent galvaudé, quelquefois ringardisé, out of fashion comme disent les anglais. Il est utile, de revenir sur nos fondamentaux, sur notre ADN mutualiste...

Notre période semble redécouvrir, les vertus de l'organisation dite mutualiste. Nos entreprises nationales mutualistes, banques... assurances... coopératives... figurent parmi les plus performantes à la fois dans notre pays, mais aussi à l'international.

Alors, n'ayons pas peur de porter haut et fort ces valeurs. Gages de bon fonctionnement et de valeur morale.

Pas toujours bien vu, dans notre monde individualiste, et comme dirait le Général.... C'est quoi ce machin ?...

Je vais oser une définition... « le mutualisme coopératif ou capitalistique, c'est la gestion des affaires avec empathie ! .... » Notre démocratie, c'est le mode d'expression d'une volonté collective qui prend en compte les différents points de vue.

Au régime agricole qui nous intéresse, la démocratie est vécue selon les règles définies par la loi, et s'exprime par des élections tous les 5 ans, et au quotidien par des démarches participatives qui impliquent les élus... Vous en êtes les témoins et acteurs.

Dans la pratique, on y est tellement habitué, que l'on ne se rend plus compte de la chance de disposer de ce système. Je peux vous assurer, que la vie n'est pas la même pour un directeur général et son équipe dirigeante qu'il soit dans un régime ou dans l'autre.

Notre organisation, les oblige à sans cesse expliquer, motiver, réfléchir sur des prises de position de part cette double gouvernance. Les décisions seront plus concertées, équilibrées.

Cette double gouvernance, est donc une arme bénéfique, aidante, sécurisante et légitimante pour les gestionnaires. J'insiste donc... Une gouvernance bénéfique entre dirigeants et administrateurs au service de la volonté du terrain.

Un cocktail gagnant, que d'aucuns tentent de critiquer au sein même de la MSA... Ce qui est, je le pense, très mal venu dans cette période de la COG (Commission d'Objectif et de Gestion) qui fixera notre sort sur les 5 années à venir.

Je ne pouvais pas, ne pas dire un mot sur les tractations actuelles, sur ces négociations. Il est mis sur la table, de la part de nos gouvernants, un sujet des plus importants, faire des économies sur les salariés de la MSA. Le nombre initialement proposé nous semble inacceptable, alors même que les missions confiées sont amplifiées. Il faudrait faire plus avec moins de monde.

Pour faire une analogie, suppression de postes et de lits à l'hôpital.... Pour faire des pseudos économies... Vous connaissez le résultat...

Ceci étant, revenons à notre sujet le mutualisme... Notre quotidien, assure un meilleur fonctionnement de nos entreprises rurales. Les politiques à tous les échelons de notre pays, devraient être satisfaits de compter sur un système de protection spécifique au monde de l'agriculture.

Là aussi cela va sans dire... mais c'est mieux en le disant.... L'agriculture est un secteur stratégique essentiel pour l'avenir de notre pays. Il ne faut pas désagriculturaliser la France, comme elle a été désinstrualisée.

La MSA, mutualiste, avec son savoir-faire, reste garante d'un équilibre dans ce secteur.

Vie, Mutualiste... 2 Qualificatifs sympathiques pour porter les travaux de notre assemblée générale.

Alors, pour terminer nos propos, nous avons souvent l'habitude de rechercher une citation d'un homme célèbre... cela donne l'impression d'être plus savant. Mais sur notre sujet précis, nous avons ce qu'il nous faut en interne.

J'ai retrouvé une des interventions d'un d'entre nous. Je cite... « Ce qu'apporte la MSA ... C'est l'humain ! .... »

Cette citation de Pascal CORMERY résume et conclut parfaitement mes propos. J'en profite, puisque la tribune m'est ouverte, pour le saluer, et le féliciter pour cette 1<sup>ère</sup> année de mandature écoulée. Il a su assurer la continuité de toutes nos instances, avec cette humanité... Merci à lui... »

M. MUCCHIELLI donne la parole aux différents intervenants pour illustrer le mutualisme en MSA ADL.

Tout d'abord, M. MONOD nous explique comment un dossier est traité par la commission de recours amiable.

M. PERAN, quant à lui, présente le comité d'action sanitaire et social dont le budget a été de 5 400 000 € en 2020 et le comité d'action sanitaire et social restreint.

Ensuite, les 2 animatrices de la vie mutualiste, Mme FERRÉ et Mme LAPLAIGE, expliquent la plateforme de formation des élus, le fonctionnement de la fiche contact et du service de la Vie Mutualiste dont les objectifs sont :

- Faire connaître le rôle de relais de l' élu
- Impliquer les élus dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets sur les territoires
- Être une aide auprès des élus
- Participer aux événementiels sur le terrain

Et enfin M. SIVARDIERE présente la plateforme des élus en tant qu'utilisateur et partage son expérience.

« Messieurs les élus,  
Mesdames, Messieurs les délégués,  
Mesdames, Messieurs de la presse,  
Mesdames et Messieurs,  
Chers amis,

C'est un plaisir pour moi de vous accueillir aujourd'hui pour cette Assemblée générale et je vous remercie très sincèrement de votre présence. Nous nous retrouvons à distance une nouvelle fois et la dernière j'espère, mais ce format n'entravera pas, bien entendu, la qualité de nos travaux. Une nouvelle gouvernance s'est mise en place fin 2020 suite aux élections. Un début de mandat fortement perturbé par la crise et nous avons essayé malgré tout d'être vigilants pour ne pas décourager nos délégués qui ont dû s'adapter à de nouveaux modes de fonctionnements avec un recours important aux outils digitaux. Mais l'essentiel de notre mission reste bien sûr ancré sur les territoires auprès des populations en tant que premiers relais des adhérents pour porter la qualité de service et contribuer au maintien du lien avec notre Caisse. Une mission d'engagement comme l'ont portée avec beaucoup de convictions nos deux amis drômois qui nous ont aujourd'hui quitté : Jean-Louis CELLIER, décédé il y a quelques semaines et l'occasion de rappeler aussi à notre mémoire l'investissement de Raymond MARTEL, 1<sup>er</sup> Vice-Président décédé en août dernier.

- Alors que les besoins d'accompagnement de nos ressortissants (salariés comme non-salariés) sont de plus en plus prégnants avec les différentes crises,
- Alors que plusieurs débats laissés en suspens, importants, vont se ré-ouvrir pour la protection sociale
- Alors que se profile la signature d'une nouvelle Convention d'Objectifs et de Gestion pour l'ensemble des caisses de l'Institution entre 2021 et 2025 - mais je vous propose d'y revenir à la fin de mon rapport,

Je souhaite réaffirmer aujourd'hui toute ma confiance pour l'avenir de la MSA, vous dire que nous pouvons compter sur la direction et le personnel de notre Institution pour porter nos projets, être à l'écoute, s'adapter encore et encore, proposer. Ils ont su relever de nombreux défis, l'ensemble du Conseil d'Administration les remercie pour leurs efforts au quotidien.

Alors, je vous propose de revenir sur nos points forts dans ce paysage transformé. Il ne fait aucun doute que l'avenir de la MSA dépend de notre capacité à les valoriser. Tout d'abord,

### **Une MSA réactive face au Covid**

Je retiens beaucoup de choses de cette période... Une période pendant laquelle la proximité et la solidarité envers nos populations ont dû être plus que jamais activées. Je pense à l'action MSA solidaire et toute cette mobilisation avec les Restos du cœur pour apporter notre soutien aux plus démunis.

Ensuite, je soulignerai la capacité collective de notre Caisse à agir rapidement et efficacement. Pendant la crise, nous avons agi avec la complexité d'un environnement réglementaire très mouvant. Nous avons réussi grâce à l'émergence de nouveaux modes de fonctionnement pour assurer la continuité de notre service public en appliquant souvent dans des délais très brefs l'ensemble des mesures gouvernementales. Cette période restera une expérience forte dans laquelle nous avons vu des réserves d'engagement se déployer naturellement. La pandémie a aussi fait naître un changement de regard sur notre environnement. Entre télétravail et consommation locale, le monde rural a retrouvé une renommée, un atout fort autour du « bien vivre ». Ainsi, l'agriculture s'est adaptée, mobilisée pour approvisionner et a dû parfois innover pour répondre à la demande. La MSA a prouvé son potentiel innovant, et pour une fois la taille de notre régime a été un atout et nous a permis d'être réactifs et adaptables. La MSA a légitimé sa place d'acteur social de proximité en capacité d'accompagner le monde agricole et rural dans ses transformations aux côtés de ses partenaires.

### **Une MSA solide, à l'écoute, et bienveillante**

**Une MSA solide** avec notre guichet unique qui nous permet d'avoir une bonne connaissance de notre population et notre ancrage territorial qui doit nous conduire à apporter encore plus de services aux populations rurales.

**Une MSA à l'écoute** : depuis quelques mois, nous avons mis en place des liens réguliers avec les Présidents des syndicats agricoles. Des rencontres régulières ont également lieu entre Directeurs de la caisse et des Chambres d'agriculture et syndicats agricoles.

**Une MSA bienveillante** qui essaye lorsque cela est possible de prendre en compte les besoins des personnes avec une attitude ouverte et pro active pour trouver ensemble la bonne solution. En tout cas, c'est ce que nous nous efforçons de faire au quotidien. Dans cet état d'esprit, nous avons mis en place un accompagnement des salariés les plus fragilisés : une nouvelle approche pour l'accès aux droits de tous initiée dans le cadre de la pandémie covid-19 que nous avons pérennisé en ouvrant l'offre de service à l'ensemble des salariés en situation difficile. Lorsqu'une situation est détectée, un accompagnement personnalisé est mis en place avec un interlocuteur unique chargé d'assurer les liens nécessaires et de proposer une offre de rendez-vous prestations à la personne en difficultés.

Pour nos exploitants aussi, nous appliquons ce type de démarche avec la campagne d'appels sortants que nous sommes entrain de réaliser à l'attention de toutes les victimes du gel. Présentée par Mr Donnay, elle est l'exemple type du tournant mis en place au sein de notre caisse pour aller vers nos adhérents.

**Enfin, la MSA se positionne vis-à-vis des sujets d'actualité** et contribue à l'évolution de la protection sociale. **Un des sujets récurrents depuis de nombreuses années sur lequel je voulais revenir est la réforme des retraites.** Suspendue depuis le 16 mars 2020, la grande refonte du système de retraite n'est pas abandonnée et est toujours inscrite dans l'agenda social.

Il y a quelques mois, la MSA avait donné à ce sujet un avis argumenté et souligné 2 points de vigilance :

- Le maintien de la MSA comme opérateur pour la liquidation des retraites grâce à une délégation de gestion très claire
- Et la non prise en compte de la situation des retraités actuels.

Aujourd'hui, ce que l'on peut dire pour les retraites agricoles, c'est qu'une première avancée se concrétise avec la revalorisation des pensions de retraite agricoles. En effet, la loi du 3 juillet 2020 « Loi Chassaigne » qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2021 prévoit l'augmentation du montant minimal garanti aux exploitants agricoles qui ont eu une carrière complète dont au moins 17,5 années effectuées en tant qu'exploitant agricole de 75 % à 85 % du SMIC net agricole. Cette revalorisation s'appuie sur le complément différentiel de points gratuits de retraite complémentaire des Non-Salariés Agricoles et s'applique aux retraités éligibles.

Comme toute mesure de revalorisation, son étude sera systématique et sans demande de l'assuré dès lors que les conditions d'accès seront remplies. Celle-ci représente environ une revalorisation de plus de 100 euros mensuels. Les agriculteurs concernés toucheront pour la première fois cet argent supplémentaire début décembre, au titre des pensions de novembre.

Attention, la loi votée prévoit la mise en place d'un écrêtement en fonction des revenus de retraite acquis par ailleurs. Ainsi, les retraités agricoles poly-pensionnés pourront, en fonction du montant des retraites perçu en dehors du régime agricole, ne pas voir leur pension agricole augmenter.

Pour la financer, la bonne nouvelle est qu'il n'y aura pas de relèvement de cotisations. Elle sera financée par la solidarité nationale : de la fiscalité sera affectée au régime de retraite des agriculteurs.

Cela a été un long combat, mené pour nos adhérents pour convaincre nos députés et sénateurs dans tous les départements de France de cette injustice sociale importante à laquelle il fallait remédier. C'est une bonne avancée pour nos exploitants. Une nouvelle proposition de loi est à l'étude pour revaloriser les retraites des conjoints d'exploitants et son but est de revaloriser les retraites des conjoints collaborateurs et des aidants familiaux des exploitants agricoles. Le démarrage du débat parlementaire est attendu pour le 17 juin 2021 avec un des leviers d'action qui serait, outre l'accès à la revalorisation, la limitation de la durée du statut de conjoint collaborateur à 5 ans.

Les raisons de la vie moderne ne doivent pas interdire l'équilibre et l'équité. De manière générale, c'est aussi par une revalorisation des retraites que l'on rendra attractif le métier d'agriculteur : plus de 50 % des exploitants ont aujourd'hui plus de 50 ans. Un métier d'agriculteur qui peut être mis à mal parfois par des aléas, et l'occasion pour moi d'évoquer avec vous le sujet de l'épisode de gel pour vous dire.

**C'est une MSA aux côtés de ses exploitants face aux aléas climatiques.**

A l'heure où les crises s'enchaînent, l'épisode gel que nous venons de vivre dans la nuit du 7 au 8 avril 2021 restera sans doute dans les mémoires de nos arboriculteurs et viticulteurs de nos 3 départements comme le pire de ces 45 dernières années.

La MSA s'est mobilisée rapidement en mettant en place dès le 13 avril un service dédié avec un numéro de téléphone associé. Ce service a permis une première réponse dans l'urgence aux agriculteurs concernés et fortement fragilisés avec un accompagnement tant sur le plan personnel que professionnel : rendez-vous



d'accès aux droits, aides d'action sanitaire et sociale. Celle-ci est complétée aujourd'hui, nous en avons parlé précédemment, par un appel de la caisse à tous les exploitants concernés.

La deuxième réponse est d'ordre financier. Je voulais surtout évoquer avec vous les mesures qui vont être mises en place. Nous avons pris connaissance des premiers éléments par l'intermédiaire d'une circulaire envoyée aux Directions des territoires. Une « année blanche » est envisagée avec la mise en place de 2 dispositifs :

- Le report immédiat des cotisations sur demande
- La prise en charge des cotisations avec un dispositif exceptionnel dont je vais vous livrer les premiers éléments.

**Un montant** de 170 millions d'euros de prise en charge de cotisations serait alloué au niveau national via 2 enveloppes (dont la 1<sup>ère</sup> pour les fruits à noyaux au cours de l'été) hors minimi. Le montant alloué ne serait pas imputé sur le plafond des minimis. C'est en cours de négociation auprès de la Commission Européenne : il ne faut pas imputer ce montant sur le plafond des minimis. Aucune décision ne peut être prise en amont.

**Une organisation** : une Commission départementale sous l'égide du préfet : DDT, MSA, Chambre d'agriculture, va être mise en place dès que les taux de perte de récoltes seront fiables.

**Des critères d'éligibilité** pour la prise en charge :

- l'activité principale impactée par le gel doit représenter 50 % ou + du Chiffre d'Affaires.
- La prise en charge concerne les chefs d'exploitations, les employeurs de main-d'œuvre, les cotisants de solidarité. Toutes les cotisations conventionnelles et contributions sociales conventionnelles sont concernées.

En ce qui concerne **le montant de prise en charge**, il variera en fonction du taux de perte et après application des exonérations sur le calcul des cotisations dues :

- Si taux de perte se situe entre 20 et 40 %, la prise en charge de cotisations sera de 3 800€
- Si taux de perte se situe entre 40 et 60 %, la prise en charge de cotisations sera de 5 000€
- Si taux de perte est supérieur à 60 %, la prise en charge de cotisations sera de 15 000€

Le montant sera ajusté si besoin en fonction de l'enveloppe départementale allouée et l'ajout de critères sociaux sont également possibles. Le montant accordé sera dans la limite des cotisations dues. Nous attendons le calendrier au plus tard le 31/12/21. Enfin, une des ambitions de ce nouveau mandat c'est évidemment :

### **Une MSA présente sur notre territoire**

Conscients des attentes de services de proximité des populations sur les territoires ruraux, nous portons l'ambition de renforcer notre réseau d'agences et de points de contact permettant ainsi l'accès facilité aux services d'accompagnement administratif, social et médical.

Nous ne sommes pas assez présents, nous devons apporter de nouveaux services de proximité. Comme indiqué par M. Donnay, 2 projets en cours :

- le guichet de protection sociale renforcé à Crest avec la présence CAF / CPAM /MSA dans l'Agence
- la construction du bâtiment du site de Privas.

Et puis, nous nous impliquons également dans le développement des France Services sur notre territoire.

Ces réseaux qui se mettent en place pour faire écho aux volontés du Gouvernement de rapprocher le service public des usagers se composent pour rappel de guichets uniques de proximité regroupant sur leurs sites plusieurs administrations.

Aujourd'hui, nous avons sur notre territoire des projets France Services portés par la MSA bien avancés : à St Vallier dans la Drôme, un projet pratiquement abouti avec la commune de St Vallier et la communauté de communes ARCHE Agglo avec un espace accompagnement au numérique. Et d'autres en cours d'études.

Mais pour assurer notre présence, nous aurons vous en doutez besoin de moyens. L'économique et le social sont toujours étroitement liés.

Alors, **je conclurai mon propos par la COG 2021 /2025**

Les mois à venir seront décisifs car du résultat de la négociation de la COG qui, je vous le rappelle, fixe les effectifs et les moyens pour les 5 années à venir, dépendra notre capacité à agir sur les territoires et à assurer la qualité de service auprès de nos ressortissants. Et autant vous dire que ce n'est pas gagné !

Une négociation très difficile dont on sait très bien que l'objectif principal est de réduire les moyens des caisses. Rappelons-nous ! Consciente de la nécessité de contribuer à la réduction des déficits publics, la MSA a réalisé lors des 2 dernières COG des efforts conséquents en matière de diminution d'effectifs ! Alors attention, je me permets de mettre en garde nos pouvoirs publics qu'une nouvelle diminution drastique des moyens à venir comme cela à l'air d'être envisagé nous imposera tout simplement la remise en cause de notre politique de proximité sur les territoires ruraux. Nos élus politiques doivent se mobiliser pour que la technocratie parisienne s'interroge sur le bien-fondé de ses décisions. Comment contribuer au déploiement d'actions sur les territoires comme dernièrement la contribution de la MSA en tant qu'acteur de santé publique à la stratégie vaccinale sans moyen, qui fera le travail ? Face à l'ampleur des crises, que ce soit sanitaire ou agricole, le Gouvernement sait qu'aujourd'hui, il peut compter sur l'entière mobilisation de la MSA mais cette réactivité, cette capacité à agir ne seront possibles que si nous avons les moyens humains et matériels disponibles. Alors que certains Ministres nous ont garanti que cette COG nous attribuerait des moyens, je dis haut et fort que nous ne serons pas en capacité de réaliser nos missions sans moyens humains correspondants ! Nous demandons donc aujourd'hui à être entendus afin de ne pas détruire l'action de la MSA sur les territoires.

**Voilà pour l'essentiel de ce que je souhaitais vous transmettre**, ma conclusion s'adresse directement à vous, salariés de la MSA, délégués, que je souhaiterai remercier pour votre investissement au quotidien. Nous avons découvert une richesse de compétences, une richesse humaine dont nous n'avons peut-être même pas conscience, nous allons en sortir grandis !

Je vous remercie de votre attention. »

---

### **Intervention de M. BRONNER, sociologue « la démocratie des crédules »**

---

M. JOUVE présente et accueille en visio conférence Gérald BRONNER, sociologue français, professeur de sociologie à l'Université de Paris qui nous fait l'honneur de sa présence à nos travaux.

M. BRONNER est membre de l'Académie nationale de médecine, de l'Académie des technologies et de l'Institut universitaire de France. Il est également romancier.

En 2010, il reçoit le prestigieux prix européen des sciences sociales d'Amalfi pour son livre La Pensée extrême. En 2013, il reçoit le Prix de la Revue des deux Mondes pour son livre La Démocratie des crédules.

Ses travaux portent sur les croyances collectives, les représentations sociales et la sociologie cognitive.

Rumeurs, complotisme, populisme... Ce spécialiste des croyances, décrypte les mécanismes de la crédulité qui conduisent tout un chacun à formuler des jugements biaisés à propos des informations qui les entourent.

Son intervention fut fort appréciée et M. JOUVE l'en remercie vivement.

---

### **Réponses aux questions écrites avant l'AG**

---

M. JOUVE précise que nous avons reçu 2 questions écrites.

#### **1- Question de M. THEOULE : « Pourquoi le projet de MARPA d'Alissas n'a-t-il pas abouti ? »**

Réponse de M. JOUVE :

D'abord je remercie M THEOULE qui pose régulièrement des questions pertinentes aux AG. Concernant la MARPA D'Alissas, ceci est en train d'évoluer Je sais que tu as porté ce projet de toutes tes forces.

L'aval du conseil départemental n'est plus nécessaire au démarrage d'un projet de MARPA et c'est tout nouveau par rapport à ce qui se passait jusqu'à présent.

Actuellement la MARPA de Beaulieu, pour laquelle M. DELEUZE a bien défendu ce projet, avance bien. Elle complètera notre MARPA historique de St Félicien. D'autres projets sont par ailleurs en réflexion.

Il est bien, André THEOULE, que tu nous fasses ce rappel.

**2- Question de M. ANDRÉ : « Concernant l'assurance complémentaire de groupe et suite à nouvel appel d'offre effectué en 2020, Mutualia a été désignée à nouveau comme organisme assureur par la MSA. Aussi, pourquoi les appels de cotisations, en nette augmentation (10 %), ont été adressés aussi tardivement, soit en avril 2021, aux assurés. Plusieurs adhérents m'ont fait remonter le problème. De plus, d'autorité, le rappel concernant le 1er trimestre 2021 a été prélevé en totalité avec l'échéance d'avril, ce qui représentait une mensualité importante. Aucune proposition pour le paiement n'a été proposée aux assurés, ce qui est fort regrettable. Un délai de 3 mois pour présenter une nouvelle tarification, me semble exagéré. Une réelle explication me semblerait nécessaire. »**

Réponse de M. DONNAY :

Notre partenaire Mutualia MTS, a effectivement procédé à une augmentation de près de 10% de ces tarifs du contrat groupe tant pour les salariés que pour les retraités.

Pour votre cas, cela se traduit par un montant mensuel de cotisation de 135,65 € à 149,21€.

Concernant le retard de la régularisation de l'appels de cotisations 2021, nous avons reçu par notre partenaire les nouveaux tarifs 2021 du contrat groupe après la campagne de masse d'appel initial de cotisations 2021. Dès lors, l'appel initial pour le contrat groupe a été fait sur la base des tarifs 2020. Nous avons dû procéder, avec retard en mars, à l'intégration des nouveaux tarifs par un appel rectificatif spécifique.

Concernant votre cas, cet appel rectificatif a conduit à augmenter votre cotisation mensuelle d'avril de 189,89 € au lieu des 149,21€ (rattrapage du différentiel 2021/2020 pour les mois de janvier, février et mars).

En cas de difficultés pour le paiement de ce différentiel, les adhérents peuvent toujours nous contacter pour qu'une solution soit trouvée.

---

## **Débat avec les délégués par tchat**

---

**1 – Question : « Est-il prévu des aides aux exploitants qui n'ont pas les moyens pour l'achat d'un ordinateur ? »**

Réponse de M. DONNAY :

Cette question relève du domaine de l'action sanitaire et sociale qui fixe les conditions d'attribution en fonction des ressources et de la situation du requérant ; pour ce cas, il est possible de monter un dossier qui sera alors soumis à la décision d'une commission d'action sanitaire et sociale.

M JOUVE complète l'information en expliquant qu'il existe aujourd'hui beaucoup d'associations qui récupèrent des ordinateurs qui fonctionnent encore très bien et qui les revendent à moindre coût après les avoir mis à jour et toilettés.

**2 - Question de Mme MEYNIER : « Après une vie de travail, certains touchent 500 euros par mois en ayant cotisé toutes leurs vies : comment vivre ? »**

Réponse de M. JOUVE :

Je n'ai pas la réponse à « comment vivre » mais j'ai bien envie de dire que cela existe et que ce montant concerne les personnes qui ont été affiliés comme Aide Familial pendant trop d'années ; ils ont travaillé mais très peu cotisé.

Il va y avoir la Loi Chassaigne qui va s'appliquer à ce genre de situation ; c'est pour cette raison qu'on a milité pour limiter le temps du statut d'Aide Familial à 5 ans, que cette réflexion se poursuit pour les conjoints collaborateurs dans le but d'améliorer ces systèmes de cotisations.

Pour Mme MEYNIER qui a posé cette question, l'amélioration sera appliquée au 9 décembre 2021.

**3 - Question de Mme MEYNIER : « En ce qui concerne l'année blanche pour la viticulture comment cela va t'il fonctionner, car nous sommes en décalés, s'est en 2022 que l'impact gel sera pris de plein fouet financièrement ? »**

Réponse de M. JOUVE :

Je viens d'avoir un bout de réponse ; la première enveloppe des 170 millions d'Euros concerne les fruits à noyau et la deuxième concernera les fruits à pépins dont la vigne et il est bien prévu dans le questionnaire une case spéciale aux viticulteurs de manière que l'aide de prise en charge des cotisations sociales soit bien sur 2022 et non 2021 qui n'est pas forcément le moment le plus opportun.

Pour ceux qui ont plus de 50 % de spécialisation et plus de 60% d'impact gel et qui sont employeurs de main d'œuvre, il s'agit d'une aide exceptionnelle dont le montant n'est pas anodin.

---

**Clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire**

---

M. Henry JOUVE, Président de séance, constatant que tous les points de l'ordre du jour ont été abordés et qu'aucune intervention n'est plus sollicitée, remercie les délégués.

Puis, M. le Président Henry JOUVE déclare la séance levée à 12 heures 45.

Fait à Valence, le 13 juillet 2021,

La Secrétaire de séance,  
Le Directeur Général,



François DONNAY

Le Président,



Henry JOUVE